

## Description

La circulation interne comprend les entrées et les sorties du personnel, les déplacements à l'intérieur des locaux pour les nécessités de l'activité (vente, stockage, administration...) ainsi que dans les locaux annexes (vestiaires, sanitaires, coin cuisine...). Trébucher, heurter un objet, faire un faux pas ou glisser au cours de ces déplacements peut arriver à tout travailleur.

Tous secteurs d'activité confondus, près de 6 accidents du travail sur 10 sont provoqués par une chute de plain-pied. Arrivent ensuite les chutes de hauteur, puis les chutes dans les escaliers (source Ameli).

Les chutes, heurts et collisions peuvent être la conséquence d'un encombrement ou d'une étroitesse des allées de circulation, de la présence de dénivellations, d'un sol dégradé ou glissant, de l'utilisation de moyens d'accès en hauteur inadaptés et/ou non sécurisés, d'un stockage instable de cartons ou autres objets, d'une démarche et/ou de chaussures inadaptées, de tâches réalisées dans l'urgence, d'un mauvais éclairage... Elles sont d'ailleurs souvent la conjonction de plusieurs de ces facteurs !

## Effets sur l'Homme et sur l'entreprise



Les effets d'une chute, quelle qu'en soit la hauteur, peuvent aller de simples contusions à des traumatismes graves, pouvant même entraîner la mort. Ils résultent du contact brutal d'une personne avec le sol ou un objet, ou d'une tension musculaire ou articulaire à la suite d'un faux-mouvement, en voulant se rattraper par exemple.

Le siège des lésions est variable : tête, membres supérieurs et inférieurs, coccyx... Les lésions sont le plus souvent cutanées et/ou ostéo-articulaires (plaie, entorse, fracture, écrasement...).

La circulation interne peut également avoir un impact sur l'organisation et l'image de l'entreprise.

## Démarche de prévention

Les chutes de personne ou d'objet sont souvent considérées comme inévitables, mais il existe pourtant différentes mesures de prévention permettant de les éviter.

### Rationaliser des déplacements

Organiser les tâches et les espaces de travail de façon à réduire le nombre de déplacements ou les distances parcourues : par exemple, affecter les salariés à un seul niveau de vente, disposer d'une réserve tampon attenante à la surface de vente, faire livrer les produits au plus près de la zone de déconditionnement...

### Allées de circulation et escaliers

#### ★ Eclairage

Toute allée où circulent les salariés doit être suffisamment éclairée pour repérer de manière précoce les éventuels obstacles, dénivellations...

Dans les zones et couloirs de circulation piétonne, un niveau d'éclairage moyen de 100 lux doit être maintenu et de 150 lux dans les escaliers (Article 14 de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public - Code du Travail).

Un éclairage de sécurité par blocs autonomes doit permettre de faciliter toute évacuation d'urgence sur les lieux de travail.

#### ★ Allées de circulation

Des largeurs minimales sont définies par l'INRS pour les allées de circulation :

	Circulation en sens unique	Circulation en double sens
Piéton seul	0.80 m 0.90 m si le passage est une issue de secours	1.50 m

Il convient d'éviter les obstacles dans les voies de circulation (cartons, fils électriques, armoires, tiroirs ouverts...) et de bien fixer les tapis, barres de seuil... Les stocks tampons, accessoires de décoration, marchepieds, chariots... doivent être rangés dans des zones dédiées. Les plafonds bas doivent être signalés et les parties saillantes protégées.

Les revêtements de sol doivent être en bon état, non glissants et bien entretenus. Leur nettoyage doit être organisé de façon à ne pas avoir à marcher sur un sol mouillé.

Le revêtement des marches d'escalier doit être antidérapant. Pour les nez de marches, éviter les revêtements collés dont la surépaisseur est dangereuse en cas de décollement et choisir une couleur permettant une bonne visibilité, en contraste avec le reste de la marche.

Les escaliers non enclouonnés doivent comporter un garde-corps de chaque côté. Les autres escaliers doivent être munis d'une main courante préhensible de chaque côté, sans interruption.

### Organiser le stockage

Pour éviter les chutes d'objet lors de la circulation interne, les structures de stockage (étagères, armoires...) doivent être stables, bien fixées au mur et au sol le cas échéant, et adaptées aux objets à stocker. Les charges maximales indiquées par le fabricant doivent être respectées.

Les hauteurs de stockage doivent être limitées, si possible à hauteur d'homme et optimisées selon le poids et la fréquence de manipulation des produits. De manière générale, il est recommandé pour :

	Manipulations fréquentes	Manipulations occasionnelles
Charges lourdes (> 10 kg)	Hauteur proche de la hauteur des hanches	Hauteur comprise entre le sol et la hauteur des genoux
Charges légères	Hauteur comprise entre la hauteur des genoux et celles des épaules (60-150 cm)	Au-dessus de la hauteur des épaules

### Moyens d'accès en hauteur

Si les hauteurs de rangement ne peuvent être limitées à hauteur d'homme, il convient alors de mettre à disposition des salariés des plateformes sécurisées et adaptées. Choisir des équipements légers et pliables de façon à pouvoir en disposer facilement. La hauteur du moyen d'accès doit être suffisante pour ne pas avoir à s'étirer lors de la tâche réalisée et ainsi avoir une bonne prise. Les pieds et marches doivent être solides, antidérapants et propres et les surfaces d'appui doivent être horizontales et planes.

Dans certains cas, il est possible d'éviter l'accès en hauteur, par la mise à disposition de perches télescopiques par exemple pour décrocher les cintres, laver les vitres...



### Démarche à adopter

Eviter l'usage de distracteurs lors de la marche (téléphone, lecture...) afin d'être en mesure de repérer et d'éviter les obstacles, les surfaces mouillées, glissantes, inégales...

Eviter de courir, adapter sa foulée et sa vitesse à la surface de marche, ne pas tourner dans les coins trop rapidement ou de façon trop serrée. Dans les escaliers, bien tenir la main courante. Les escaliers doivent être bien éclairés.

S'assurer que les objets portés ou poussés ne masquent pas la visibilité, ne pas porter trop d'objets volumineux simultanément, préférer plusieurs voyages.

### Tenues de travail

Porter des chaussures offrant un bon maintien du pied et une bonne stabilité et éviter les talons hauts (talons de 3 à 5 cm). Porter des chaussures de sécurité lors de manutentions manuelles.

Eviter les pantalons trop amples, les jupes trop longues... qui peuvent se prendre dans des obstacles.